

# L'UNSA, le syndicat d'une autre voie

## Votre Pouvoir d'achat

**Au niveau national**, par la négociation et la signature de l'accord PPCR, l'UNSA a apporté les premières mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières et une meilleure prise en compte des régimes indemnitaires pour le calcul des retraites. Cependant c'est encore insuffisant, nous continuons à nous battre pour le pouvoir d'achat en demandant le respect des promesses présidentielles, le dégel du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la compensation intégrale et dans le temps de l'augmentation de la CSG.

**Au niveau municipal**, nous souhaitons la réévaluation de tous les régimes indemnitaires, l'amélioration des ratios promus-promouvables pour atteindre le 100%. Chaque agent doit dérouler sa carrière sur au moins deux grades et pouvoir partir en retraite en ayant atteint l'échelon le plus élevé du grade occupé.

Nous voulons :

- Plus d'équité et de transparence dans le versement des indemnités.
- L'augmentation des montants du RIFSEEP
- Une prime de treizième mois
- La monétisation des CET

## Égalité Professionnelle

Au niveau national et municipal, l'UNSA s'engage pour la mise en place de véritable mesures en faveur de l'égalité Femmes-Hommes, devenue « grande cause nationale » : Salaires, Pénibilité, Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Garde d'enfants, Maternité. **Plus largement l'UNSA lutte contre toute forme de discrimination.**

## L'Amélioration des conditions de travail

**L'UNSA dit NON** à la dégradation continue des conditions de travail qui sont aujourd'hui jugées agressives et anxiogènes par tous les personnels.

**Nous continuerons à agir** pour leur amélioration dans le cadre des Comités Techniques (CT) et des Comités Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Nous demanderons le maintien de l'emploi nécessaire au bon fonctionnement des services, l'arrêt des réorganisations, une réelle prise en compte des TMS et RPS et des formations de qualité en nombre suffisant.

L'organisation des services, le management, la politique de ressources humaines doivent évoluer afin que la bienveillance de l'administration envers ses agents devienne une réalité.

L'UNSA signataire des Accords sur la Réduction du Temps de Travail (ARTT) en 2001, veillera à la conservation des acquis obtenus à cette occasion. Les mesures de progrès prévues par les accords « Santé au travail », « Âges et générations », « Formation » doivent être mises en œuvre

**Nous exigerons le droit pour tous de bénéficier d'une seconde carrière**

**Le 6 décembre,  
je vote et fais voter UNSA !**

## La défense du Service public et de l'Emploi

Nous sommes engagés pour la défense d'un service public de qualité au service des usagers, et le maintien du statut de la Fonction Publique.

Nous refusons les 120 000 suppressions de postes programmées, l'extension du recours au contrat et exigeons l'arrêt des externalisations de services.

Dans le cadre de la déprécarisation, nous demandons la poursuite des recrutements Sauvadet pour les contractuels et la contractualisation des vacataires.

Nous demandons des moyens à la hauteur des besoins dans toutes les directions.

## Retraites

Devant les inquiétudes naissant des discussions à venir sur la réforme de l'assurance-vieillesse, le mot d'ordre de l'UNSA : « **Aucune baisse de pension pour les agents publics** »

## Statut de Paris

À compter du 1er janvier 2019, la Ville de Paris deviendra une « collectivité unique à statut particulier » regroupant les services de la ville et du département. L'UNSA sera attentive à ce que cette fusion se fasse dans le respect de statut et d'emploi des agents. De la même façon nous serons attentifs au développement de la Métropole du Grand Paris.

## Assurer la protection sociale des agents

L'UNSA est favorable à la mise en place d'un contrat de groupe prévoyance pour les agents de la collectivité parisienne, afin de faire face aux aléas de la vie : incapacité de travail, invalidité, décès, perte d'autonomie, et éviter le passage à demi-traitement pouvant survenir à la suite d'un congé maladie. L'UNSA souhaite aussi l'augmentation l'APS pour faciliter l'adhésion aux mutuelles complémentaires.

Nous agissons afin de renforcer les services de médecine préventive et le Pôle Aptitudes Maladie et Accident et réduire les délais de passage en comité médical et commission de réforme..

UNSA Ville de Paris  
8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris  
01 43 47 84 88 • mail : [syndicat-uns-contact@paris.fr](mailto:syndicat-uns-contact@paris.fr)

